

# LA SENTINELLE DE THIBODAUX,

JOURNAL DU 8<sup>ME</sup> DISTRICT SENATORIAL

JOURNAL OFFICIEL DE LA VILLE DE THIBODAUX.

ABONNEMENT:—\$3.00 PAR AN.

NO 51

THIBODAUX, L<sup>NE</sup>, SAMEDI 29 JUILLET 1876.

## Avis.

Croyez-vous devoir informer le public de tous les candidats en candidature et être payé à l'avance. Le prix \$15.00 en Anglais et en Français, \$10.00 dans l'une de ces deux lan-

est un homme instruit, hors et au dessus de comparaison avec Mr. Comeau, étant recorder n'a jamais agi personnellement en cette capacité, il a du prendre un député qui possédait la routine qui ne s'acquiert qu'avec le temps et une longue pratique.

C'est notre opinion que cet emploi, comme celui de juge, ne devrait être dévolu qu'à la capacité en dehors de toute affiliation de parti, mais les exigences politiques du moment ne le permettent pas, peut être y arriverons nous dans l'avenir.

Des deux concurrents sur les rangs, certainement Mr. Emile E. Leblanc est le plus expert, ayant été employé plus de vingt ans, comme député des divers recorder qui se sont succédés dans cet office. Il se présente pour la première fois comme candidat en 1874. Elu loyalement par le peuple, il s'est vu privé de sa place par la fraude et la violence et nous croyons que ce serait justice que le peuple lui accorda une compensation pour ses longs et utiles services.

Mr. H. N. Coulon est un jeune homme d'une bonne et solide éducation, le créole le plus instruit que nous connaissions, d'un caractère ferme et élevé, d'un très bon jugement, assez initié à la politique pour en comprendre et discuter les principes. Nous ne doutons pas un instant qu'il ne fit un très bon recorder, mais ce n'est pas au fond d'un bureau que nous le voudrions voir—sa place véritable est à la chambre des représentants, où il occuperait un siège avec honneur pour lui et profit pour la paroisse. Nous conservons l'espoir avec ses nombreux amis de le voir accepter ce poste de confiance et d'honneur qu'ils sont anxieux de lui offrir.

## POUR SHERIFF.

Deux candidats sont en présence, tous deux sont des hommes que chacun estime et qu'on est heureux de compter au nombre de ses amis. Le premier, Capt. L. A. Webre, a occupé peu après la guerre la place de Constable de la paroisse. Elu Sheriff en 1870 il occupa la place jusqu'en 1872, réélu en 1872, l'office passa frauduleusement aux mains des radicaux, réélu ensuite en 1874, il occupe encore cet emploi et se présente pour une nouvelle réélection. Il est assez connu pour que nous jugions inutile de faire son éloge.

Le second, Mr. Théophile Thibodaux, a été pendant vingt ans employé comme député Sheriff, il est actuellement Constable de corporation. Il s'est fait connaître dans ces divers emplois, comme un officier capable, ferme, honnête, ne connaissant que son devoir. Quelque soit celui des deux que le peuple choisisse il n'aura qu'à se louer de son choix.

## POUR GREFFIER DE COUR.

Encore deux candidats. L. S. Allain et J. W. Knobloch. L. S. Allain a occupé l'emploi pendant des années est et connu pour sa capacité, il est très populaire et son élection serait assurée s'il n'avait pour concurrent un candidat aussi sympathique que le jeune Wilfried Knobloch également capable et populaire.

Les amis respectifs des deux candidats verraient avec plaisir une entente cordiale entre ces Messieurs. L'office de Greffier de Cour réclamant les services de deux hommes laborieux, nous croyons qu'avec un peu de bonne volonté et de concessions mutuelles ils pourraient parvenir à s'entendre. C'est le désir de leurs nombreux amis.

**BENEDICTION DE LA CHAPELLE-ECOLE ST. JEAN.**—Demain, à 4 heures P. M., doit avoir lieu la cérémonie de la bénédiction de cette nouvelle Chapelle-Ecole. Elle sera précédée par une petite représentation dramatique donnée par les élèves externes du Couvent du Mont Carmel.

Ces écoles sont un bienfait pour les habitants de la campagne au quels il répugne d'envoyer leurs enfants à des écoles publiques, qui, à peu d'exceptions, sont généralement dirigées par des ignorants du calibre de leur inspecteur de paroisse, l'académicien McCoy. Ce que le peuple veut ce sont des écoles sérieuses avec des directeurs et des professeurs capables et responsables, il veut l'instruction pour tous, parce qu'elle est le principe de la liberté, de la justice et le meilleur moyen de moralisation.

En attendant qu'elles soient nettoyées comme les écuries d'An gins le furent au temps jadis, remercions le Rév. Père Ménard d'avoir pris cette initiative et les dames du Mont Carmel si bonnes et si dévouées, d'avoir accepté cette apostolique mission.

## Informations Locales.

**Y. M. B. A.**—Cette association aura son meeting mensuel le 2 août au local habituel.

**CONSEIL DE VILLE.**—Les membres du Conseil de ville se réuniront en séance régulière à l'heure habituelle, mardi 1er août, à l'office du Maire.

**MORTALITE.**—Décédé le 21 juillet, à la résidence de son père à Thibodaux, Mlle Edezi Zéphise Thibodaux, à l'âge de 23 ans et 17 jours.

**VENEZ EXAMINER VOTRE ASSISEMENT.**—Le tableau d'assise sera soumis à l'examen des parties intéressées du 1er au 31 août, à la Maison de Cour.

**COMITE DEMOCRATIQUE CONSERVATEUR DE PAROISSE.**—Les personnes nommées de ce comité sont invitées à se réunir pour l'organisation du dit comité aujourd'hui 29 juillet, à 11 heures A.M., à l'office de P. E. Lorio, Esq.

**NOUVEAU MAGASIN.**—Mr. Jos. Boudreaux, fait construire rue du Canal, un très joli magasin, qui ne peut manquer de prospérer, surtout, si comme nous le désirons, le drainage du canal Terrebonne est conduit à bonne fin.

**PAPEGAI.**—Nous rappelons aux amateurs de ce genre d'amusement que celui de notre ami Fro in Babin sera tiré le 13 août prochain sur l'habitation de Mr. Ls. Martin à environ douze milles en bas de la ville de Thibodaux. Voyez l'annonce.

**REMERCIEMENTS.**—Le juge P. E. Lorio nous prie de transmettre les remerciements du frère et de la famille de notre très regretté concitoyen et ami, E. Loiseau, à ceux de ses amis qui l'ont soigné durant sa longue et douloureuse maladie, ainsi qu'à ceux qui ont accompagné sa déposition mortelle à sa dernière demeure.

**SOCIETE DE BIENFAISANCE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE DE THIBODAUX.**—Cette société se réunira à la salle ordinaire de ses séances, jendi 3 août.

La plus grande exactitude est requise de la part des membres de cette société en vue des élections des officiers qui doivent avoir lieu ce jour là.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**—Notre entreprenant concitoyen, Mr. Wolf Hoffmann est maintenant installé dans son nouveau magasin, batisse Bourrée, rue du Maine. Son établissement très bien disposé, clair et aéré, ne laisse rien à désirer sous le rapport du confort. Nous lui souhaitons une recrudescence d'affaires que ne manquera pas de lui attirer une situation plus avantageuse.

**ALARME.**—Le feu s'étant déclaré chez Mr. L. F. Schneider, le Fire Department est arrivé sur les lieux immédiatement. L'emploi des pompes a été inutile, la compagnie des échelles arrivée la première ayant éteint ce commencement d'incendie qui aurait pu, sans la prompt coopération des pompiers occasionner une conflagration générale dans cet ileet composé en partie de vieilles batisses en bois.

**Hurrah for the blue boys !!**

**UNE PARTIE DE NATATION INTERROMPUE.**—Andersou et Henry, jeunes gens de couleur, étant à se baigner en plein jour dans le voisinage de Kaeoland, en violation des ordonnances de la paroisse, ont été arrêtés par le constable du 4<sup>e</sup> ward et condamnés par le Juge de Paix E. Bernard, à 24 heures de prison à la géôle de paroisse.

Ils pourront occuper leur loisir à méditer l'ombre sur les inconvenients de se baigner en plein soleil.

**PAPEGAI.**—Le papegai des amateurs du Crossing a été un succès. Il y avait foute sous les verts ou brages ou s'abritaient les tireurs et nombre de dames du voisinage étaient venues égarer de leur présence cette petite fête champêtre. L'excellents rafraichissements et un lunch confortable étaient à la disposition du public qui y a fait honneur. Tout le monde a paru satisfait et pardessus tous, ceux qui ont abattu les gros lots. Il est probable que la partie continuera demain, trois lots restant encore à abattre.

## Convention de Baton Rouge

L'aurore d'une ère nouvelle se lève sur la Louisiane, pour la première fois depuis de longues années; un ticket national et un ticket d'Etat rationnel et vraiment politique et populaire est soumis à notre peuple. Le parti démocratique dont les plus fermes soutiens commençaient à désespérer, vient de dénouer les vieux rhipsous sous lesquels il se mouffait pour endosser la livrée du progrès. La convention de Baton Rouge, marchant dans les traces de celle de St. Louis a adopté un ticket d'Etat qui doit faire très saillir d'aise tous les cœurs vrais patriotes. Honneur à nos délégués, ils ont bien mérité de leur pays et de leurs concitoyens.

Les candidatures du Général Frank T. Nichols et de L. A. Wiltz, pour Gouverneur et Lieutenant Gouverneur sont de celles contre lesquelles aucune objection ne peut s'élever. Elles donneront satisfaction à la population de la Nouvelle Orleans et seront acclamées avec enthousiasme dans les paroisses.

Les chefs ont tracé la route, à nous de remporter la victoire.

Conservateurs et démocrates, ralliez vous sous la bannière de l'honneur et de la réforme: vos porte-Étendards, Nichols et Wiltz, vous attendent!!!

## Distribution des prix

Une intéressante cérémonie avait réuni jendi soir un grand nombre de familles à l'église St. Joseph pour assister à la distribution des prix aux élèves du Collège de Thibodaux dirigé par le Rev. Père C. Ménard.

La bande de musique de St. Joseph, sous l'habile direction de son chef Mr. O'Sullivan a ouvert la soirée par de joyeuses fanfares parfaitement exécutées, les élèves ont ensuite interprétés en français et très convenablement la pièce "L'Abbé de l'Épée".

Après un intermède de quel ques instants dont les invités ont profité pour se répandre autour des tables chargées de rafraichissements, sous la direction de charmantes dames et de gracieuses demoiselles, la représentation a été continuée par le "Debate," controversé en anglais dont les élèves se sont parfaitement acquittés. Nous ne pouvons nous empêcher de citer particulièrement Albert Meyer et Amédée Célestine, qui ont été vivement applaudis.

La distribution des prix a terminée cette soirée de famille et tout le monde s'est retiré satisfait excepté les paresseux qui sont rentrés chez eux la tête basse et les mains vides. Si l'on distribuait en même temps que les récompenses aux travailleurs des prix de paresse, nous connaissions deux ou trois de nos petits amis qui obtiendraient tous les prix et le jeune A. J. M. aurait de droit le premier grand prix, ou tout au moins une belle couronne de paille.

Dans l'après midi de la même journée ont eu lieu les examens de fin d'année à l'école de Mlle Clara Levron, nous regrettons infiniment de n'avoir pas été présents, nous nous serions fait un vrai plaisir d'y assister, car cette excellente institution pour les jeunes enfants est admirablement dirigée et donne une grande satisfaction aux familles de Thibodaux.

Le tribunal correctionnel de Trèves (Prusse rhénane) vient de condamner un curé catholique à trois mois de prison, pour délit d'offense au prince de Bismark et au ministre des cultes, Mr. Falk.

M. Jox, curé à Broekscheid, se joint à une excursion champêtre que l'instituteur de l'endroit entreprend avec ses élèves. Le brave prêtre est accompagné de son chien. Au moment du gouter le curé appelle son chien et lui présente un morceau de tartine beurrée: l'animal voulant happer le morceau, le curé lui dit: "C'est de la part de Bismark!!" Aussitôt le chien se détourne, la queue basse.

Le curé lui présente le morceau de nouveau: "C'est de la part de Falk!!" Mème dédain du chien. Il l'appelle une troisième fois, lui présentant le morceau: "C'est de la part du pape!!" Alors, le chien d'agiter la queue et de saisir la tartine. Là dessus, dénonciation, poursuites et condamnation comme ci dessus, avec insertion du juge ment dans la Gazette de Sarre et Moselle et dans la feuille locale.

## La Convention de Baton Rouge

(Abeille, 27 juillet.)  
La Convention s'est assemblée hier à dix heures.

Le Comité sur la vérification des pouvoirs a donné lecture de son rapport.

La paroisse Bienville est la seule paroisse qui n'était pas représentée dans la convention. Les sièges contestés étaient ceux de la paroisse St Landry et des wards suivants de la Nouvelle-Orléans: second, troisième, quatrième, cinquième, septième et huitième.

Le rapport du comité est unanimement approuvé. Le comité des troisièmes, du quatrième, du cinquième et du huitième ward aux délégués reconnus par le comité de paroisse. Relativement au cinquième ward, le comité après avoir consacré plus de deux heures à l'examen des preuves et de l'affaire, a déclaré que bien que les fraudes fussent évidentes, on ne pouvait établir pour qui avait été voté ceux qui avaient voté sans droit.

Relativement au second et au septième wards, le comité s'est divisé. La majorité s'est prononcée en faveur des contestants dans le second ward. C'est à dire de la délégation Arch. Mitchell, par opposition à la liste dite de Diamond, M. M. Bothick et autres, qu'on dit être partisans de Penn. Par contre la même majorité s'est prononcée en faveur de la liste Fernon, dite régulière, du septième ward, par opposition à la liste Maloché.

Le rapport de la minorité propose de rejeter les deux délégations du second ward pour cause d'irrégularité dans l'élection, et il déclare que dans le septième ward, Dan. Edward était le président du ward; il recommande qu'on admette les deux délégations avec un demi vote pour chaque délégué.

Le rapport de la majorité pour la paroisse St. Landry propose d'admettre la délégation dite régulière, sur la liste de laquelle se trouve M. Estilette. M. Marr, au nom d'une minorité de trois a fait un rapport recommandant d'admettre les deux délégations avec un demi vote pour chaque délégué, ou de n'en admettre aucune.

La convention a d'abord, adopté la partie du rapport du comité sur laquelle il n'y avait pas de division et la discussion a été ouverte sur les rapports contradictoires, cinq minutes étant accordées à chaque orateur.

Une discussion très animée s'est engagée sur la motion de M. Todd d'admettre les deux délégations de St. Landry avec demi vote. Cette motion a néanmoins préva lu par 206 voix contre 122.

La convention a délégué en suite sur la question du second ward et elle a admis à siéger la délégation Shakespeare, Archibald Mitchell, etc.

Pour le septième ward, le rapport de minorité admettant les deux délégations avec un demi vote a été adopté. La délégation Fernon s'est alors retirée.

Il a été alors procédé à l'organisation permanente de la convention.

M. Jno. Snyder, de Bossier, a été élu président permanent. M. R. H. Marr, Robert Wickliffe et A. B. Georges ont été élus vice présidents.

MM. L. A. Richards, T. Wharton Collens, J. P. J. Sullivan et Geo. H. Schneider ont été élus secrétaires.

Un comité de quinze membres a été nommé pour rédiger le programme et les résolutions. La séance a été ensuite suspendue et reprise à quatre heures pour être suspendue de nouveau jusqu'à sept heures du soir.

## Nomination du gouverneur

Voici les votes qui ont eu lieu dans la séance du soir et qui ont abouti à la nomination du général Frank T. Nichols comme candidat à la place de gouverneur.

Premier tour de scrutin.

Wiltz	140
Nichols	116
McEnery	80
Heron	34

Second tour de scrutin.

Wiltz	139
Nichols	139
McEnery	63
Heron	29

Troisième tour de scrutin.

Wiltz	140
Nichols	142
McEnery	61
Heron	27

La candidature de McEnery est retirée en faveur de Nichols. Quatrième tour de scrutin. Motion est faite de nommer Nichols par acclamation et la motion est adoptée sans opposition.

## DUEL DE BRUTES.

Un nommé John Connolly, employé dans une taverne de Saint-Clairsville (pennsylvanie), et jouissant d'une grande considération parmi les roughts en sa qualité de championneur de rats et de chiens, vient de mourir d'hydrophobie, à la suite de son dernier exploit, raconté comme il suit par un témoin oculaire:

Le 3 juillet, John Connolly, étant en état d'ivresse, est entré dans le cabaret de Bryan Fogarty. Fogarty possédait un bulldog anglais de pure race qui, malgré son apparence sauvage, était un animal très doux. Quand Connolly est entré, le chien était couché sous la table, les yeux à demi fermés. Connolly, s'accroupissant sur les mains et les genoux a avancé la tête sous la table. Le chien a entr'ouvert les yeux et a remué la queue, comme en signe de bienvenue. Mais la brute humaine, par un mouvement subit, a saisi entre les dents une des oreilles du bulldog, et l'a tiré violemment. Le sang a jailli de l'oreille du chien, dont le bout que Connolly avait dans la bouche s'est déchiré au bout d'un moment. A peine retombé sur le parquet, le bulldog s'est élancé sur son agresseur, mais celui-ci qui s'était remis sur ses mains et les genoux, l'a terrassé d'un coup de poing sur la tête. Le chien a repris son élan pour bondir sur Connolly, et deux spectateurs ayant voulu intervenir le cabaretier s'est écrié: Laissez-le faire et plaise à Dieu que le chien le tue." Le chien a saisi dans sa mâchoire l'avant-bras de Connolly l'a serré si fortement à la gorge qu'il lui a fait lâcher prise. Le chien, revenant à l'assaut pour la troisième fois, a tranché net un gros morceau de chair du bras gauche de son adversaire, puis il lui a enfoncé les dents dans l'épaule gauche. Cette fois la prise était solide, et l'homme en beau secouer et frapper, le chien n'a plus lâché. Alors Connolly a saisi entre les dents l'épaule du bulldog, et tous deux ont roulé sur le plancher, se déchirant mutuellement les chairs. Le sang jaillissait à torrent et se mêlant à la poussière formait une boue rouge dans laquelle les deux êtres roulaient et se vautreient avec un acharnement incroyable. Au bout d'environ cinq minutes, les spectateurs, ne pouvant plus supporter cette vue hideuse, ont entrepris de les séparer. Le chien a été saisi, mais on a eu beau le battre, lui tordre les membres et les lui brûler, ses crocs sont demeurés plantés dans l'épaule de Connolly. Finalement le cabaretier a pris un pistolet en disant: "C'est une pitié qu'il faille tuer le meilleur des deux pour sauver l'autre;" et appliquant le bout du canon sur le flanc du chien il lui a envoyé une balle dans le cœur. L'animal est mort instantanément, mais sans desserrer les dents, et les personnes présentes ont eu beaucoup de peine à entr'ouvrir la mâchoire du cadavre et à délivrer Connolly. Celui-ci n'a pas en la force de se relever. On lui a fait avaler un verre d'eau de vie et on a appelé un médecin, qui a déclaré tout de suite que sa condition était très critique. Le grand muscle du bras gauche était tranché, l'avant-bras était tellement déchiré qu'en certains endroits l'os était à nu. L'enfant l'épaule n'était qu'une masse de chair et d'os broyés ensemble par les dents du bulldog. Trois jours après, Connolly a été atteint des horribles convulsions de l'hydrophobie, et il est mort pendant l'une de ces crises. Si affreux qu'ait été le sort de cet homme, le public lui a témoigné très peu de sympathie, et la vérité est que la mort du chien a causé plus de regrets que celle de son brutal assaillant. — Courrier des Etats-Unis.

## Avis.

MR. H. M. MICHAEL, PENDANT son séjour en Europe a bien voulu charger de la rédaction de la partie française de la vieille SENTINELLE DE THIBODAUX. V. SANCAN ne remplacera pas géométriquement et est autorisé à collecter et copier pour son journal.

## ANTOINE'S RESTAURANT.

Removal to 5.....St-Louis Street.....65  
MR. ANTOINE ALCIATOR announces to the country patrons, and the public in general, that he has removed his RESTAURANT from No. 56 to No. 65 St-Louis street, between Royal and Bourbon. He respectfully solicits a continuation of the generous patronage he has heretofore received. n.28 741 y

## RESTAURANT DES QUATRE SAISONS.

MR. JOHN BOSIO, PROPRIETAIRE du RESTAURANT DES QUATRE SAISONS prévient ses amis de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général, qu'il a transféré son restaurant du No. 158 de la rue de Chartres au No. 111 de la même rue, près de St-Louis. Il profite de cette occasion pour remercier le public et sollicite en même temps la continuation de son bienveillant patronage. Il infirme en outre ses amis qu'il a des salons particuliers au premier, et des chambres meublées à louer à la semaine ou au mois. Les personnes de la ville et de la campagne y trouveront tout le confort désirable. Le restaurant sera ouvert jusqu'à minuit. 666 75.

## AVIS

Aux personnes faisant le Commerce de la Mousser!

MR. ALPH. CAVELAN, INGENIEUR-Mécanicien, demeurant près de Labadieville, vient d'inventer et d'exécuter une machine pour nettoyer la mousser. Cette machine, dont les résultats sont parfaits, fonctionne chez l'inventeur, où on pourra l'examiner à tout temps. [27 mai 76]

## Moulin à Riz Perseverance

(Tous les Prix décernés aux Foires de l'Etat de la Louisiane pour l'éclairage du riz, depuis 1868 jusqu'à aujourd'hui.) Nos. 8, 10, 12 et 14, rue des Champs Elysees en face de la place du vieux Depot, 3ème District.

## NOUVELLE ORLEANS.

Nettoyé 420 barils par jour. LES SACS SONT FOURNIS GRATUITS. Prix. No. 1..... Cent No. 2..... " No. 3..... " JNO M. WALSH, Agent Oct 17 74

## C. JAUBERT & CIE.

—IMPORTATEURS DE—  
Marchandises sèches, étrangères et Américaines.  
Cotons, Indiennes, Rubans, Bonneterie, Mouchoirs, etc etc.  
20 Rue de Chartres, près Canal.

## NOUVELLE-ORLEANS.

Cette maison déjà bien connue par son ancienneté (30 ans d'existence) et le bas prix de ses articles, offre aux marchands des Compagnies, l'assortiment le plus complet et le plus varié de marchandises sèches. Cette maison reçoit chaque semaine de nouveaux envois du Nord et de l'Europe et met un soin tout particulier à remplir les ordres qui lui sont adressés. (11 sept 75)

## J. A. TRÉBINE,

Rue Market (Bâtisse de Lacombe) Thibodaux.  
LIVRES CLASSIQUES ET RELIGIEUX, Fourchettes de Bureau, Papier de Musique, ARTICLES DE PIETÉ: Croix, Crucifix, Médailles, Chapelles, Bénitiers, Images, Tabernacles, Statuettes, Cierge, etc.

## COURONNES DE L'ET COMMUNION

Galerie Photographique au premier. (Jan 22 76)

## Restaurant Antoine,

Transféré rue St-Louis No. 65.  
MR. ANTOINE ALCIATOR annonce à ses clients de la campagne et au public, qu'il a transféré son restaurant du No. 56 rue St-Louis au No. 65, rue entre Royale et Bourbon. Il sollicite la continuation du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour.  
Chambres meublées pour les voyageurs. n.28 741 y

## J. W. Ribet,

Tailleur.  
Rue du Main, près C. Adams.  
INFORME LE PUBLIC QU'IL VIEND d'ouvrir à l'ancien emplacement E. Loiseau son atelier. Il est prêt à satisfaire les clients qui voudront bien le patronner. 15 juil 76 ex.

## W. Price,

Tonnelier, Tigerville Station, Ferronniers, Lue.  
Solicite le patronage des planteurs et du commerce en général. Toujours au grain, boucanes, barrils, demi-barrils, et un grand assortiment de douves, le tout à des prix très modérés. 22 July 6m

## A. H. HOFFMAN

CABINET  
Main St.

## Comité Démocratique Conservateur de la

Paroisse Lafourche, 30 juillet 1876. Les membres du Comité de Paroisse Démocratique Conservateur de la Paroisse Lafourche, appointés au mass-meeting de L. Martin, le samedi 15 juillet 1876, sont notifiés qu'ils doivent se réunir samedi 29 du courant, à l'office de P. E. Lorio Esq., dans la ville de Thibodaux, à 11 heures A. M., dans le but de s'organiser et recevoir les livres et documents nécessaires pour la dite organisation et les procédures. Par ordre du Président. S. T. GRISAMORE, Secrétaire.

## V. SANCAN,

Agent General.  
OFFICE DE LA SENTINELLE  
Thibodaux, La.

OL. XI.

## Avis.

Croyez-vous devoir informer le public de tous les candidats en candidature et être payé à l'avance. Le prix \$15.00 en Anglais et en Français, \$10.00 dans l'une de ces deux lan-

est un homme instruit, hors et au dessus de comparaison avec Mr. Comeau, étant recorder n'a jamais agi personnellement en cette capacité, il a du prendre un député qui possédait la routine qui ne s'acquiert qu'avec le temps et une longue pratique.

C'est notre opinion que cet emploi, comme celui de juge, ne devrait être dévolu qu'à la capacité en dehors de toute affiliation de parti, mais les exigences politiques du moment ne le permettent pas, peut être y arriverons nous dans l'avenir.

Des deux concurrents sur les rangs, certainement Mr. Emile E. Leblanc est le plus expert, ayant été employé plus de vingt ans, comme député des divers recorder qui se sont succédés dans cet office. Il se présente pour la première fois comme candidat en 1874. Elu loyalement par le peuple, il s'est vu privé de sa place par la fraude et la violence et nous croyons que ce serait justice que le peuple lui accorda une compensation pour ses longs et utiles services.

Mr. H. N. Coulon est un jeune homme d'une bonne et solide éducation, le créole le plus instruit que nous connaissions, d'un caractère ferme et élevé, d'un très bon jugement, assez initié à la politique pour en comprendre et discuter les principes. Nous ne doutons pas un instant qu'il ne fit un très bon recorder, mais ce n'est pas au fond d'un bureau que nous le voudrions voir—sa place véritable est à la chambre des représentants, où il occuperait un siège avec honneur pour lui et profit pour la paroisse. Nous conservons l'espoir avec ses nombreux amis de le voir accepter ce poste de confiance et d'honneur qu'ils sont anxieux de lui offrir.

## POUR SHERIFF.

Deux candidats sont en présence, tous deux sont des hommes que chacun estime et qu'on est heureux de compter au nombre de ses amis. Le premier, Capt. L. A. Webre, a occupé peu après la guerre la place de Constable de la paroisse. Elu Sheriff en 1870 il occupa la place jusqu'en 1872, réélu en 1872, l'office passa frauduleusement aux mains des radicaux, réélu ensuite en 1874, il occupe encore cet emploi et se présente pour une nouvelle réélection. Il est assez connu pour que nous jugions inutile de faire son éloge.

Le second, Mr. Théophile Thibodaux, a été pendant vingt ans employé comme député Sheriff, il est actuellement Constable de corporation. Il s'est fait connaître dans ces divers emplois, comme un officier capable, ferme, honnête, ne connaissant que son devoir. Quelque soit celui des deux que le peuple choisisse il n'aura qu'à se louer de son choix.

## POUR GREFFIER DE COUR.

Encore deux candidats. L. S. Allain et J. W. Knobloch. L. S. Allain a occupé l'emploi pendant des années est et connu pour sa capacité, il est très populaire et son élection serait assurée s'il n'avait pour concurrent un candidat aussi sympathique que le jeune Wilfried Knobloch également capable et populaire.

Les amis respectifs des deux candidats verraient avec plaisir une entente cordiale entre ces Messieurs. L'office de Greffier de Cour réclamant les services de deux hommes laborieux, nous croyons qu'avec un peu de bonne volonté et de concessions mutuelles ils pourraient parvenir à s'entendre. C'est le désir de leurs nombreux amis.

## BENEDICTION DE LA CHAPELLE-ECOLE ST. JEAN.

Demain, à 4 heures P. M., doit avoir lieu la cérémonie de la bénédiction de cette nouvelle Chapelle-Ecole. Elle sera précédée par une petite représentation dramatique donnée par les élèves externes du Couvent du Mont Carmel.

Ces écoles sont un bienfait pour les habitants de la campagne au quels il répugne d'envoyer leurs enfants à des écoles publiques, qui, à peu d'exceptions, sont généralement dirigées par des ignorants du calibre de leur inspecteur de paroisse, l'académicien McCoy. Ce que le peuple veut ce sont des écoles sérieuses avec des directeurs et des professeurs capables et responsables, il veut l'instruction pour tous, parce qu'elle est le principe de la liberté, de la justice et le meilleur moyen de moralisation.

En attendant qu'elles soient nettoyées comme les écuries d'Anglais le furent au temps jadis, remercions le Rév. Père Ménard d'avoir pris cette initiative et les dames du Mont Carmel si bonnes et si dévouées, d'avoir accepté cette apostolique mission.